commune de Lézignan la Cèbe

Avis d'ouverture de l'enquête publique préalable à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme et du périmètre de protection modifié autour du Château d'Ormesson

Le dossier de Plan Local d'Urbanisme arrêté de la commune de Lézignan-la-Cèbe ainsi que celui de périmètre de protection modifié autour du Château d'Ormesson (partiellement inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques) sont soumis à enquête publique conjointe.

Par arrêté du 20 octobre 2016, le Maire de Lézignan la Cèbe a prescrit l'ouverture de l'enquête publique.

A cet effet, par décision de Monsieur le magistrat-délégué du Tribunal Administratif de Montpellier, a été désignée Madame Claudine-Nelly RIOU, inspecteur des finances publiques, retraitée, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera en Mairie de Lézignan la Cèbe, siège de l'enquête, pendant **30 jours** consécutifs du lundi 7 novembre 2016 au mardi 6 décembre 2016.

Pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituelles d'ouverture, le public pourra consulter le dossier, consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ou les adresser au commissaire enquêteur par correspondance à l'adresse suivante : MAIRIE rue de la Mairie 34120 LEZIGNAN LA CEBE ou par courriel à l'adresse suivante : accueil@mairie-lezignan-la-cebe.fr.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera consultable sur le site : www.mairie-lezignan-la-cebe.fr

LEZIGNAN-LA-CEBE Hôtel de Ville Rue de la Mairie 34120 LEZIGNAN LA CEBE	Lundi au jeudi : 09h00-12h00 / 13h30-17h00 Vendredi : 09h00-12h00 / 13h30-16h30

Des informations complémentaires concernant le projet de PLU arrêté et le projet de périmètre de protection modifié peuvent être demandées auprès de Madame Marina JACQUET (mairie de Lézignan-la-Cèbe - 04 67 98 13 68).

Le commissaire-enquêteur recevra le public en Mairie de Lézignan-la-Cèbe, les jours suivants :

- Lundi 7 novembre 2016 de 9h00 à 12h00
- Jeudi 24 novembre 2016 de 13h30 à 16h30
- Mardi 6 décembre 2016 de 13h30 à 16h30

Les observations orales ou écrites du public pourront être formulées lors de ces permanences du commissaire enquêteur. A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos par le commissaire enquêteur qui disposera alors de 30 jours pour établir et transmettre son rapport et ses conclusions motivées.

Pendant la durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et des conclusions seront tenus à la disposition du public en Mairie de Lézignan la Cèbe, à la Préfecture de l'Hérault et sur le site Internet www.mairie-lezignan-la-cebe.fr

L'autorité compétente en matière de PLU est le Maire ; ainsi, à l'issue de la procédure d'enquête prévue au présent arrêté, le Plan Local d'Urbanisme pourra être approuvé par délibération municipale.